



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 septembre 2013

Concertation relative à l'apprentissage

Projet de réforme de la taxe d'apprentissage : 19 organisations professionnelles se mobilisent pour défendre la coopération entre l'enseignement professionnel¹ et les entreprises

- Ces organisations alertent les pouvoirs publics sur ce projet de réforme qui ignore l'enjeu décisif de cette collaboration, essentielle pour l'insertion des jeunes dans le monde du travail.
- Elles s'inquiètent notamment d'une baisse voire d'une suppression des moyens financiers, issus de la taxe d'apprentissage, utilisés pour promouvoir les métiers et les filières auprès des jeunes et développer les formations.
- Un Livre Blanc rappelant leur contribution à l'enseignement professionnel et formulant des propositions sera présenté lors d'une conférence de presse qui se tiendra le 2 octobre prochain à Paris.

Une coopération indispensable pour valoriser l'attractivité des métiers et développer l'enseignement professionnel au profit des jeunes

Alors que s'est engagée la concertation nationale relative à l'apprentissage, les organismes professionnels soutenant l'enseignement professionnel dans le cadre de conventions de coopération avec les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche tiennent à alerter les pouvoirs publics et les parlementaires sur les conséquences d'une éventuelle remise en cause des moyens financiers qui leur sont aujourd'hui affectés, issus de la taxe d'apprentissage.

« Alors que ces conventions constituent le socle d'un dialogue constructif entre pouvoirs publics, sphère éducative et monde professionnel, nous constatons avec inquiétude que leur contribution à la

¹ L'enseignement professionnel recouvre la formation sous contrat d'apprentissage et l'enseignement sous statut scolaire

qualité et à l'attractivité de l'enseignement professionnel est malheureusement totalement ignorée dans les travaux préparatoires à la réforme de la taxe d'apprentissage », déclarent ces organisations professionnelles.

Des financements ciblés pour favoriser l'insertion des jeunes en répondant aux besoins en compétences des entreprises

Les actions financées sur la taxe d'apprentissage sont principalement destinées à **mettre en valeur l'enseignement professionnel et ses débouchés**, à **assurer l'adéquation de ses diplômes aux besoins du monde économique**, à **accompagner dans son ouverture à l'Europe et à former les jeunes qui s'y engagent pour répondre aux besoins des entreprises et au redressement industriel résolument entrepris par le gouvernement.**

Faute de pouvoir s'appuyer sur la taxe d'apprentissage, ces actions seraient demain vouées à disparaître et avec elles un soutien financier, pédagogique et technique pourtant essentiel au succès du parcours de qualification et d'insertion des jeunes.

« *Cela constituerait un véritable contresens au moment où le gouvernement entend faire de l'enseignement professionnel un axe stratégique de son action au service de l'insertion des jeunes, de l'emploi, du redressement industriel et de la compétitivité des entreprises françaises* », ajoutent ces organisations professionnelles.

Une gestion concertée et transparente

Rappelons que **ces actions font l'objet de décisions tripartites** associant organismes conventionnés, ministères signataires et partenaires sociaux ; elles sont déclinées localement dans le cadre de partenariats, institutionnalisés ou ad hoc, avec les acteurs régionaux de l'enseignement, de la formation, de l'orientation et de l'insertion ; enfin, elles sont soumises à **un suivi et une évaluation, elle-même tripartite**, qui permet d'en garantir l'efficacité et la plus totale transparence.

Une prise de parole forte pour la réussite de nos jeunes

Les organisations professionnelles mobilisées considèrent comme essentiel que **la réforme à venir préserve les moyens nécessaires au fonctionnement du partenariat éducatif que constituent les conventions de coopération, gage de réussite pour nos jeunes.**

C'est dans cet esprit que sera présenté **le 2 octobre 2013, lors d'une conférence de presse, un Livre Blanc rappelant la richesse de leur contribution au succès de l'enseignement professionnel et les propositions qu'elles entendent verser au débat dans le cadre de la concertation engagée par le gouvernement sur la réforme de la taxe d'apprentissage.**

A propos des 19 organisations professionnelles

AFT : Association pour le développement de la Formation Professionnelle dans les Transports

ADEFPA : Association pour le développement de la Formation dans les industries des papiers et cartons

ASDM : Association des syndicats de la distribution et de la maintenance des matériaux agricoles de travaux publics et manutention et de parcs et jardins

AFF : Association Française de Forge

CGI : Confédération Française du Commerce Interentreprises

DLR : Fédération nationale des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de matériels de bâtiment, de travaux publics et de manutention

FEP : Fédération des entreprises de propreté et services associés

FNAM : Fédération Nationale de l'aviation marchande

FNAR : Fédération Nationale des artisans et petites entreprises en milieu rural

FNC : Fédération Nationale de la Coiffure

FFF : Fédération Forge Fonderie

GIFAS : Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales

LA FEDERATION DE LA PLASTURGIE

SEDIMA : Syndicat national des entreprises de services et distribution du machinisme agricole

SMJ : Union nationale des spécialistes en matériels de parcs et jardins

SNCT : Syndicat de la Chaudronnerie, tuyauterie et maintenance industrielle

SYNTEC : Fédération des syndicats de sociétés d'ingénierie, de services informatiques, d'études et de conseil

UIC : Union des Industries Chimiques

UNICEM : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

Contact presse

Vincent Lajus – AFT – Tél. 01 42 12 52 31 – Email. vincentlajus@aft-iftim.com